



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ
VILLE DE CHÂTEAU-RICHER

Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter


Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Je, Edin Gusic, greffier de la Ville de Château-Richer, certifie :

- ☞ Que le nombre de personnes habiles à voter sur le **Règlement 662-26 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 297 000 \$ pour l'aménagement intérieur de bureaux administratifs dans l'immeuble du Vieux couvent** est de 3776 personnes;
- ☞ Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 389 personnes;
- ☞ Que le nombre de demandes reçues est de **622**.

Je déclare :

- Que le **Règlement 662-26 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 297 000 \$ pour l'aménagement intérieur de bureaux administratifs dans l'immeuble du Vieux couvent** est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- Qu'un scrutin référendaire doit être tenu.


Edin Gusic
Greffier
Le 25 mai 2026

(Article 555 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*)